

## Conférence environnementale : où sont les « mesures d'urgence » pour les ENR ?

Palais d'Iéna, Vendredi 14 septembre : le discours de François Hollande sur la transition énergétique est ambitieux (« *La France doit devenir la nation de l'excellence environnementale !* »), responsable (« *Serons-nous solidaires des générations à venir ou trop cupides pour laisser à nos enfants un fardeau que nous aurons encore alourdi du poids de nos égoïsmes ?* »), vigilant quant aux engagements internationaux (« *La France respectera le Paquet Climat Energie européen 2020 ; elle est même prête à aller plus loin* ») et préoccupé par le redressement productif du pays (« *l'exigence environnementale est un atout pour l'emploi* »).

Sur la question des énergies renouvelables –dont la presse a malheureusement fait peu écho–, il regrette « *le retard pris par la France* » en citant « *l'effondrement de l'éolien, la perte de plus de 10.000 emplois dans le solaire et l'essoufflement de la biomasse* ». Il annonce donc trois principes (simplification administrative, stabilité des politiques de soutien et aide à l'innovation) et des « mesures d'urgence » : lancement de deux appels d'offres avant la fin de l'année pour l'éolien *offshore* et pour le solaire photovoltaïque.

Si « des » mesures d'urgence étaient attendues par toute la filière ENR, exsangue et rincée par les promesses du Grenelle, celles annoncées n'en sont pas ! Elles ne sont qu'une resucée des engagements déjà pris par le précédent gouvernement.

Pour l'éolien *offshore*, le Grenelle avait déjà annoncé le 2<sup>ème</sup> AO afin d'atteindre l'objectif 2020<sup>1</sup>. Le premier (avril 2012) n'a attribué que 2/3 de l'objectif de 3.000 MW. Gageons que celui annoncé comble le retard pris et que les mesures de simplifications administratives (lesquelles ?<sup>2</sup>) relance l'éolien *onshore* en dégringolade sévère. Quand on sait qu'il faut aujourd'hui 7-10 ans pour réaliser un projet éolien et que la France comptait en juin, 6.640 MW en production, la réalisation de l'objectif de 25.000 MW en 2020 apparaît quelque peu chimérique.

Pour le solaire photovoltaïque, c'est plus grave. Si cet AO était, lui aussi, déjà dans les cartons sarkozystes, il ne fait que rattraper le retard pris : le Grenelle fixait un objectif –étriqué– de 500 MW/an qui n'a même pas été réalisé depuis l'arrêté fatidique du 4 mars 2011 ! On s'attendait donc à –beaucoup– plus. En effet, comment relancer une filière avec (i) la même politique minimaliste<sup>3</sup> du précédent gouvernement et (ii) en renouant avec le système le plus inefficace qui soit (i.e. : appel d'offres) dont on sait qu'il favorise du fait de sa complexité et de ses modalités, les grands groupes au détriment de l'emploi et des PME ?

Ainsi, les trois premiers AO solaires<sup>4</sup> ont révélé un tarif moyen de 25% à plus de 50% supérieur (!) au tarif régulé. Le comble ! Bref, les AO sont inopérants, absurdes<sup>5</sup> et constituent un véritable repoussoir pour toute PME, dans l'incapacité de supporter 2 risques successifs, celui du permis de construire et celui de l'AO. Tout cela est connu depuis longtemps<sup>6</sup>.

Alors, comment (ré)écouter le discours du Président sous cet angle ? Une cécité quant à l'extrême délabrement des filières ENR ? Une méconnaissance profonde (désinvolture ?) de la façon dont on développe un tissu de PME ? Un manque d'audace ?

« *La France peut compter sur un réseau de PME dynamiques* » a pourtant dit le Président. Où seront-elles ? Probablement sous les cendres des opportunités gâchées. Immense déception.

<sup>1</sup> 6.000 MW en deux appels d'offres de 3.000 MW.

<sup>2</sup> A l'instar de tous les acteurs, l'Association des Régions de France s'attendait au moins, à la publication d'un nouveau tarif, à la suppression du seuil des 5 mâts et de la classification ICPE.

<sup>3</sup> Pour le solaire, l'Allemagne vise 2.500 à 3.500 MW/an et 52.000 MW en 2020 ; la France, dix fois moins avec 5.400 MW... Un objectif de 20 à 30.000 MW est indispensable pour développer une réelle filière industrielle d'ici à 2020.

<sup>4</sup> Deux pour les toitures de 100-250 KW et un pour les toitures et sol de plus de 250 kW.

<sup>5</sup> Par exemple : au dessus de la puissance riquiqui de 100 kW (qui produit l'équivalent de la consommation de 70 personnes), la procédure nationale des AO s'applique.

<sup>6</sup> Depuis le 6 mai, tous les acteurs professionnels et publics ont rappelé au gouvernement la situation tout en proposant des solutions : abrogation des appels d'offres, simplification, relèvement et territorialisation des tarifs, retour au seuil de 250 KW pour les installations au sol, etc.